

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

15 JUILLET 2020

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Monsieur Hermant à Monsieur Henry,
Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les compteurs à budget
dans le cadre de la crise de la Covid-19 » *

par

MM. Bierin, Fontaine et Douette

AMENDEMENT

proposé par

MM. Hermant, Nemes,
Mmes Pavet, Bernard et M. Beugnies

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Monsieur Hermant à Monsieur Henry,
Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les compteurs à budget
dans le cadre de la crise de la Covid-19 »

AMENDEMENT

La demande au Gouvernement wallon du projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de Monsieur Hermant à Monsieur Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les compteurs à budget dans le cadre de la crise de la Covid-19 », est complétée par les points 3, 4 et 5 rédigés comme suit :

- « 3. de suspendre l'installation des compteurs à budget jusqu'en mars 2021;
- 4. d'interdire les coupures d'énergie jusqu'en mars 2021;
- 5. de suspendre les compteurs à budget existants jusqu'en mars 2021 (en permettant aux usagers de faire le choix de réactiver leur compteur à budget à ce moment) et d'envoyer une facture mensuelle aux usagers. »

JUSTIFICATION

Le point 5 de l'article 142 du Règlement du Parlement de Wallonie indique que « l'adoption du projet de motion mis aux voix entraîne la caducité des autres ». Or, dans ce cas de figure, les motions « Doc. 230 (2019-2020) – N° 1 » et « Doc. 231 (2019-2020) – N° 1 » ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Cet amendement vise donc à répondre à la demande de la motion « Doc. 230 (2019-2020) – N° 1 » tout en répondant à l'urgence de la situation comme le fait la motion « Doc. 231 (2019-2020) – N° 1 ».

A. HERMANT

S. NEMES

A. PAVET

A. BERNARD

J. BEUGNIES